Envoyé en préfecture le 17/11/2015
Reçu en préfecture le 17/11/2015
Affiché le 18 NOV. 2015
ID : 029-212902126-20151109-DELIBERATION_03-DE

signé électroniquement le 12/11/2015
par BERNARD RIOUAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 28
Votants : 33
Procurations : 5
Délibération rendue exécutoire le :
18 NOV. 2015
Convocation du Conseil Municipal en date du : 02/11/2015

Affichage en date du : 02/11/2015

Publication de la présente en date du :
18 NOV. 2015
Réception en préfecture : 17 NOV. 2015

N° **2015-11-03**

L'an deux mille quinze
le neuf novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de M. Laurent ABERNOT ayant donné procuration à M. Damien DESCHAMPS, Mme Sylvie DREVES à Mme Gisèle KERDRAON, M. Tony CHAUVET à M. Jean-Pierre SOUBIGOU, Mme Florence CANN à M. Jacky LE BRIS, Mme Yvonne THOMAS à M. André LASQUELLEC.

Secrétaire de Séance : Mme Valérie CUEFF-GAUCHARD.

Objet : **Présentation du rapport d'activité et de développement durable 2014 de la communauté urbaine Brest métropole océane.**

Rapporteur : M. Francis GROSJEAN

Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse, chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Ce document comme chaque année se structure autour de plusieurs chapitres : données générales, présentation des différents pôles fonctionnels :

- Direction générale,
- Développement culturel, éducatif et sportif,

Envoyé en préfecture le 17/11/2015
Reçu en préfecture le 17/11/2015
Affiché le 18 NOV. 2015
ID : 029-212902126-20151109-DELIBERATION_03-DE

- Solidarités, citoyenneté, proximité,
- Espace public et environnement,
- Développement économique et urbain,
- Ressources.

ainsi qu'un chapitre sur les différents partenaires (ADEUPa, AGSEL Société Coopérative, Association du Technopôle Brest-Iroise, Bibus, Brest'aim, Brest Métropole Aménagement, Brest Métropole Habitat, Conférence des Villes de l'Arc Atlantique, CCI, Dalkia Nord Finistère, Eau du Ponant, Ener'gence, Parc Naturel Marin d'Iroise, SEMAEB, SAFI, Labocea, etc.).

M. Francis GROSJEAN en trace les grandes lignes à l'aide d'un support visuel (carte d'identité de la collectivité, budget, travaux et interventions), et présentant les innovations récentes liées aux évolutions législatives (rapport de développement durable, présentation de l'utilisation des crédits engagées par l'établissement dans chaque commune) avant d'ouvrir le débat sur ce rapport.

La présentation de ce rapport annuel ne donne pas lieu à délibération. Le Conseil Municipal acte au Maire que cette présentation a eu lieu.

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 10 novembre 2015

Bernard RIOUAL

Maire de PLOUZANE